

jeudi 23 Février 2023 - n°379

Centre-ville et Commerce - Lancement du volet Action Cœur de Ville 2 pour la réhabilitation des entrées de villes

Institutions - Sanction des agressions d'élus : une nouvelle circulaire publiée

Energie - Adoption par le Sénat de la PPL sur le tiers-financement pour la rénovation énergétique

Développement économique - Déplacement à Saint-Dizier

Numérique - Retour sur la nouvelle stratégie du numérique éducatif 2023-2027

Ressources humaines - Deux appels à projets « prévention des risques professionnels »

Agenda - Notez bien !

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Lancement du volet Action Cœur de Ville 2 pour la réhabilitation des entrées de villes

Gil Avérous, Président de *Villes de France*, a accompagné le 20 février 2023 Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, à Nevers afin de rencontrer son Maire, Denis Thuriot, pour le lancement officiel de la seconde phase du programme Action Cœur de Ville (ACV 2) pour la période 2023-2026. Cette journée à Nevers a marqué « *le top départ du volet du programme consacré à la réhabilitation des entrées de villes* ». La Ministre a détaillé les orientations du futur dispositif national d'intervention pour accompagner les collectivités. 45 villes membres du Programme ACV ont été volontaires afin de bénéficier d'un soutien méthodologique, technique et financier. Il a été annoncé un fonds de 24 millions d'euros pour la requalification des zones commerciales de périphérie afin de financer des projets concrets de réhabilitation. Une enveloppe de soutien de 15 millions d'euros va être mobilisée grâce à l'implication de la Banque des Territoires, « *en faveur de l'ingénierie pour repenser les entrées de ville afin de les embellir, de réinventer leurs paysages et de participer à leur renaturation* ». Enfin, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) va lancer des « *missions d'appui technique pour permettre aux villes de mieux prendre en comptes les entrées de ville dans les documents d'urbanisme et partager des projets architecturaux réussis* ». Ce déplacement a été également l'occasion de saluer les réalisations exemplaires de Nevers dans le cadre du Programme ACV.

[Dossier de presse](#)

[Communiqué de Villes de France](#)

INSTITUTIONS



Sanction des agressions d'élus : une nouvelle circulaire publiée

Dans un contexte de multiplication des atteintes visant les élus, la loi du 24 janvier 2023 vise à renforcer la protection des parlementaires et des élus locaux victimes d'agression. Une circulaire du Ministre de la Justice - publiée le 10 février dernier - détaille plus précisément certaines dispositions. Le nouveau dispositif législatif renforce et étend les dispositions de [l'article 2-19 du code de procédure pénale](#), qui autorisait jusqu'en 2023 la constitution de partie civile des « *seules associations départementales affiliées à l'Association des maires de France, pour la défense des seuls élus municipaux et seulement pour les infractions d'injures, d'outrages, de diffamations, de menaces ou de coups et blessures à raison de leurs fonctions* ». Cette loi a procédé ainsi à diverses modifications en redéfinissant la possibilité de se constituer partie civile. Celle-ci est étendue à d'autres associations d'élus. En effet, si l'Association des maires de France pour les élus municipaux, l'Assemblée des départements de France pour les élus départementaux et Régions de France pour les élus régionaux, territoriaux et l'Assemblée de Corse étaient initialement citées, la circulaire rappelle dorénavant que ces mentions ne sont pas exhaustives et d'autres associations d'élus peuvent aussi se porter partie civile, même si elles ne sont pas nommément citées dans la loi. « *L'Assemblée nationale, le Sénat, le Parlement européen et la collectivité territoriale concernée* » ont aussi cette possibilité. Des précisions sont enfin données sur le

champ des infractions pour se constituer partie civile « qui est largement étendu à tous les crimes et délits contre les personnes ou les biens, certaines atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique et tous les délits de presse ». A noter, les proches de l'élu sont désormais également protégés.

[La circulaire](#)

ENERGIE



Adoption par le Sénat de la PPL sur le tiers-financement pour la rénovation énergétique

Le Sénat a adopté le 16 février la proposition de loi visant à ouvrir le tiers-financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique. Le texte est en procédure accélérée et sera prochainement discuté en Commission mixte paritaire. Pour rappel, portée par le groupe Renaissance, avec le Député Thomas

Cazenave comme rapporteur, la proposition de loi crée un dispositif expérimental sur une durée de 5 ans, pour les contrats de performance énergétique, sous la forme d'un marché global de performance pour la rénovation d'un ou plusieurs bâtiments. Un tiers réaliserait l'investissement, puis le bénéficiaire des travaux lui rembourserait l'avance et les intérêts associés à compter de la date de livraison des travaux. Parmi les modifications du Sénat, une simplification de la mobilisation du dispositif, un suivi renforcé afin de limiter le potentiel endettement, l'extension des travaux de performance énergétique pris en charge aux EPCI et aux syndicats d'énergie, l'assouplissement des conditions pour les contrats concernant plusieurs bâtiments ou encore une étude de soutenabilité budgétaire plus fine.

[Accéder au dossier législatif](#)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Déplacement à Saint-Dizier

Gil Avérous, Président de *Villes de France*, s'est rendu le vendredi 17 février à Saint-Dizier pour rencontrer son Maire, Quentin Brière, et échanger avec lui sur les grands projets portés par l'équipe municipale. « *Révéler Saint-Dizier* », un ambitieux plan de redynamisation du Cœur de Ville, a été entrepris et permet déjà de grands changements en matière d'urbanisme et de développement de l'activité économique et commerciale. Accompagnés de deux partenaires, Action

Logement et La Française des Jeux, les élus se sont rendus sur le chantier des nouvelles halles commerciales, qui ouvriront le mois prochain, et sur celui de l'ancien hôpital transformé en résidence d'habitat social ainsi que sur plusieurs friches en reconversion. Ils ont également visité l'entreprise Turgis et Gaillard Grand Est, spécialisée dans la chaudronnerie, la serrurerie et la maintenance Industrielle. Avec le responsable de site, ils ont évoqué les solutions de formation nécessaires pour faire face à la pénurie d'ouvriers qualifiés mais aussi les innovations sur lesquelles travaille l'entreprise pour récupérer et réutiliser la chaleur des activités industrielles et ainsi participer à la décarbonation de son secteur d'activité.

NUMÉRIQUE



Retour sur la nouvelle stratégie du numérique éducatif 2023-2027

Depuis mars 2022, s'est tenue une concertation des parties prenantes, dont font partie les associations d'élus locaux, sur le numérique pour l'éducation et des Etats généraux du numérique éducatif ont été organisés. La stratégie qui en découle pour 2023-2027 a été publiée début février et repose sur 4 objectifs :

- Renforcer la coopération nationale et locale entre les acteurs de l'éducation
- Développer les compétences numériques des élèves
- Fournir aux professeurs une offre claire mêlant outils et ressources numériques
- Développer la robustesse, la sécurité, l'accessibilité, la qualité et l'écoresponsabilité des outils informatiques du ministère.

Sur la base de ces objectifs, quatre axes comportant plusieurs actions ont été identifiés :

- Un écosystème engagé au service d'une politique publique partagée : renforcer la gouvernance, partager des indicateurs et définir un équipement individuel type pour l'élève (collège et lycée).

- Un enseignement du numérique qui développe la citoyenneté et les compétences numériques : assurer l'acquisition des compétences numériques, permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés
- Une communauté éducative soutenue par une offre numérique raisonnée, pérenne et inclusive : soutenir le développement des communs numériques, simplifier l'accès aux services numériques en créant un "compte ressources", mettre le numérique au service de l'École inclusive, mieux former les équipes éducatives, accompagner les enseignants dans le numérique éducatif, organiser les services numériques éducatifs selon une logique de plateforme interopérable et enfin, mobiliser les données au service de l'École.
- De nouvelles règles du jeu pour un système d'information ministériel au service de ses utilisateurs : accélérer la transformation numérique, gagner en efficacité en amplifiant et en soutenant la mutualisation, gagner en fluidité et en qualité par l'intégration des principes de l'agilité et de l'expérience utilisateur et enfin, développer l'écoresponsabilité.

[En savoir plus](#)

RESSOURCES HUMAINES



Deux appels à projets « prévention des risques professionnels »

Le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRA (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) vient de lancer deux appels à projets ce 20 février 2023. Le premier, d'une durée de 24 mois, vise à accompagner des employeurs territoriaux dans la conduite d'un projet de prévention des risques professionnels à destination de l'ensemble de leurs policiers municipaux. Il permettra aux employeurs retenus de bénéficier d'un appui financier et méthodologique dans leur démarche et un prestataire sera mis à leur disposition par le Fonds national de prévention afin de les accompagner dans la réalisation de la phase de diagnostic. Le second, d'une durée de 18 mois, vise quant à lui à accompagner des employeurs territoriaux et hospitaliers dans la conduite d'un projet de prévention de la désinsertion professionnelle au bénéfice de leurs agents. Il permettra aux employeurs retenus de bénéficier d'un appui financier et méthodologique et couvrira la phase de mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'actions de prévention des risques identifiés. Les candidatures sont à retourner jusqu'au 3 mai 2023 par voie dématérialisée

[En savoir plus](#)

AGENDA



Notez bien !

Jeudi 16 mars 2023 - 16h00

Webinaire sur le Fonds vert, sous la présidence de Jérôme Baloge, maire de Niort, président du groupe de travail Transition Écologique.

[Inscription](#)

FORMATIONS VILLES DE FRANCE :

Jeudi 16 mars 2023

Responsabilité civile et pénale des élus locaux
Visioconférence

Jeudi 13 avril 2023

Urbanisme : tout connaître sur les évolutions de l'urbanisme local
Visioconférence

Jeudi 11 mai 2023

Europe : comment mobiliser les programmes intracommunautaires ?
Paris

Jeudi 8 juin 2023

Santé et offre de soins dans les territoires
Visioconférence

[Télécharger le bulletin réponse des formations](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi